

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2026
Séance du 04 Mars**

N°20

**Objet : Modification du plan de
financement de la Charte
forestière de territoire Vallée de
l'Ubaye Serre-Ponçon Pays de
Seyne 2025-2028**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-six et le quatre du mois de Mars à quatorze heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-cinq du mois de février, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie (excepté rapport n° 27), BENOIT Gérard, BERNARDINI Patrick, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, DECROIX Hugo (excepté rapport n°11 et rapports n° 15 à 18), DEORSOLA Jean Paul, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie (excepté rapport n° 33), ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude (excepté rapport n° 30), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n°29), REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VANNI Nathalie, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU-HAYER Italo

Étaient suppléés :

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland

Étaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU-HAYER Italo
BOGHOSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BONNAFOUX Jeanine a donné pouvoir à DOMINICI Pascale
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir TOUSSAINT Carole
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
SANCHEZ Pierre Bernard, a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia

Étaient excusés :

AILLAUD Jean-Pierre, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, BONZI Maryse, CHALVET Gilles, COMTE Jean-Paul, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, LAQUET Laura, MOULARD Damien, PARIS Mireille, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2026

Application agréée E-legalite.com

Monsieur CAZERES Benoît, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu la délibération n°17 du 19 février 2025 portant « Approbation de la participation de Provence Alpes Agglomération à la nouvelle charte forestière de territoire Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon Pays de Seyne 2025-2028 »

Considérant la demande des services instructeurs du FEADER à la Région Sud-PACA de corriger le plan de financement présenté,

Le Conseil communautaire de Provence Alpes Agglomération a approuvé la poursuite de sa collaboration avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP) dans le cadre d'une nouvelle Charte forestière de territoire.

Ce projet de Charte forestière de territoire (CFT) est la suite de sa première mouture 2018-2023. PAA et la CCVUSP candidatent à la mesure FEADER « stratégies locales de développement pour la gestion et la protection de la forêt ». La nouvelle Charte forestière de territoire se veut plus opérationnelle, en portant une attention forte sur trois enjeux de développement et de structuration de la filière forêt-bois :

- Enjeu 1 : Innover pour une filière durable et compétitive pour mieux anticiper les effets du changement climatique et se positionner sur un marché hautement concurrentiel.
- Enjeu 2 : Développer des pratiques de gestion et d'exploitation durable, tenant compte de la multifonctionnalité des espaces forestiers
- Enjeu 3 : Territorialiser la valeur ajoutée, notamment en consolidant l'amont de la filière et en anticipant les débouchés commerciaux

Toutefois, le plan de financement présenté au FEADER était erroné sur les montants. Les instructeurs du dossier (services régionaux) ont demandé à la CCVUSP et à PAA de corriger leurs délibérations respectives en conséquence. Pour mémoire, il tient compte des modalités de calcul suivantes :

- Le coût horaire forfaitaire prévu par la mesure FEADER, soit 31,80 €/heure.
- La répartition de la contrepartie publique nationale (CPN) obligatoire entre PAA et la CCVUSP est calculée au prorata de leur surface forestière respective présente sur le territoire de la précédente CFT, à savoir 69 % pour la CCVUSP (31 800 Ha) et 31 % pour PAA (14 000 Ha).

La présente délibération a pour objet de procéder à un ajustement technique du plan de financement, sans modification de l'économie générale du projet, afin de le mettre en conformité. Il en résulte un plan de financement corrigé d'un centime retiré à la part de subvention FEADER et réaffecté à la part d'autofinancement de PAA.

Ainsi, le plan de financement initial :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Frais de personnel et prestations externes	122 646,24 €	FEADER (80%)	98 117,00 €
		Autofinancement CCVUSP - CPN (13,80%)	16 925,18 €
		Autofinancement Provence Alpes Agglomération - CPN (6,20%)	7 604,06 €
TOTAL	122 646,24 €	TOTAL	122 646,24 €

est corrigé de la sorte :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Frais de personnel et prestations externes	122 646,24 €	FEADER (80%)	98 116,99 €
		Autofinancement CCVUSP - CPN (13,80%)	16 925,18 €
		Autofinancement Provence Alpes Agglomération - CPN (6,20%)	7 604,07 €
TOTAL	122 646,24 €	TOTAL	122 646,24 €

Il est proposé :

- D'approuver le plan de financement modifié tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer la convention de partenariat annexée
- De dire que les crédits afférents à cette opération seront inscrits au budget.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité des suffrages exprimés

(Madame Sandrine Cosserat ne prend pas part au vote.)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE :

11 MARS 2026



Le secrétaire de séance,

Michel BLANC



REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260304-20_04032026